

AFFAIRE N° 20. - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité de Gestion de la Garderie des Camélias.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de précédentes délibérations, vous avez accepté que la Commune assure la gestion d'une garderie d'enfants construite par l'A.R.E.S.S. aux CAMELIAS. Un Comité comprenant la Municipalité, l'A.R.E.S.S. et diverses Administrations a été créé à cet effet. Les charges de fonctionnement comprennent l'alimentation de 80 enfants, les dépenses de personnel (une directrice, 8 monitrices, 3 cantinières) et les frais d'entretien, soit environ 10 000 000 par an.

Les ressources proviendront pour moins d'un demi-million de la participation des parents, pour 6 à 7 000 000 de la D.D.A.S.S. Il manquera donc environ 3 000 000 par an.

Etant donné le caractère éminemment social de cette Garderie (qui est destinée en priorité aux enfants de familles défavorisées où les deux parents doivent travailler), il me paraît souhaitable que la Commune prenne en charge ce déficit. Comme la Garderie ne va s'ouvrir que fin Juillet, la dépense ne portera que sur un semestre.

Je vous demande donc de bien vouloir inscrire au Budget Supplémentaire l'octroi d'une subvention de 1 500 000 Frs CFA au compte du Comité de Gestion de la Garderie.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint. Louis, le 8 Août 1973
Don de Siept
Le Secrétaire Général.
Signé: S. Brouet
Don copie certifiée
conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
R. Bessy